



Mairie de Gentilly

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 juin 2023

N° 230609040

ENVIRONNEMENT - Approbation de la convention de subventionnement avec le Département du Val-de-Marne dans le cadre du Plan 50 000 arbres

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin à vingt et une heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 2 juin 2023 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS Mme MELIANE - Mme TORDJMAN - M. DAUDET - M. AGGOUNE - M. ALLAIS - Mme JOUBERT - Mme VILATA - Mme HERRATI - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. NKAMA - M. CRESPIN - M. GUITOUNI - Mme ALITA - Mme SCHAFFER - M. GIRY - Mme MAZIÈRES - M. EL ARCHE - Mme VÉRIN - Mme LABADO - M. BENAOUADI - Mme SAUSSURE-YOUNG - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 33

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 26

Représentés : 7

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 0

ABSENTS REPRESENTES M. SEHIL par M. GUITOUNI - Mme GRUOSSO par Mme CARTEAU - M. MASO par Mme JAY - M. LEFEUVRE par M. EL ARCHE - Mme POP par M. MOKHBI - Mme GROUX par Mme VILATA - M. PELLETIER par Mme HERRATI.

SECRETARE Farid EL ARCHE

La séance est ouverte à 21h00.

ENVIRONNEMENT - Approbation de la convention de subventionnement avec le Département du Val-de-Marne dans le cadre du Plan 50 000 arbres

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de Mme Nadine HERRATI Adjointe au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision de Madame la maire, en date du 26 octobre 2022, portant demande de subvention auprès du Département du Val-de-Marne dans le cadre du Plan départemental 50 000 arbres,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental n°23-4-14 du 20 mars 2023,

VU la convention de subventionnement dans le cadre du plan 50 000 arbres présentée par le Conseil départemental du Val-de-Marne à cet effet,

VU le budget municipal,

CONSIDERANT la demande de subvention de la commune de Gentilly au Département du Val-de-Marne afin de réaliser la plantation de 35 arbres sur quatre sites de la commune,

APRES examen par la Commission « Une ville écologique à l'urbanisme maîtrisé avec des logements accessibles pour tous » en date du 1^{er} juin 2023.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} – **APPROUVE** la convention de subventionnement entre le Département du Val-de-Marne et la ville de Gentilly dans le cadre du Plan 50 000 arbres.

ARTICLE 2 – **AUTORISE** la maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

ARTICLE 3 – **DIT** que la recette d'un montant de 18 045€ sera imputée au budget municipal.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 16 juin 2023

Reçu en préfecture le 16 juin 2023

Identifiant de l'acte : 094-219400371-

20230609-9437-CC-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

LA MAIRE,
Patricia TORDJMAN



